inFO TOULOUSE

Syndicat Force Ouvrière
Municipaux de Toulouse
www.fo-municipauxtoulouse.com

Lettre d'information - Septembre - octobre 2018

AGRESSIONS : LES BONS REFLEXES P. 2

C.A.P : FO OBTIENT DES RESULTATS P.3

MALADIE ORDINAIRE : LE CADEAU DE LA RENTREE P. 3

Retrouvez-nous sur

LE 6 DECEMBRE 2018 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES – VOTEZ FO

STOP AUX INCIVILITES !!

DOSSIER P. 2

AGRESSIONS
FO prend le problème à bras le corps !

DROIT DE RETRAIT
Un droit trop souvent méconnu

Affiche réalisée par la Direction des Services à la Population / Direction de la Communication, à partir des remontées des agents collectées par FO associé à ce travail.

Edito

Pascal Maynaud
Secrétaire Général
Syndicat Force Ouvrière -Toulouse

Une rentrée… difficile

Les Gouvernements n'ont pas pour habitude de gâter les fonctionnaires, nous le savons bien.

Sur le plan national :
Retour du jour de carence, maintien du gel du point d'indice, suppressions de postes, avancement d'échelon à la durée maximale, …

Sur le plan local :
Réorganisations de services, application de ratios d'avancement de grade, retenue sur salaire en cas de maladie ordinaire, …

Face à ces attaques contre chacun d'entre nous, un syndicat se doit de réagir !! C'est pourquoi FO - CGT - Solidaires - UNEF - UDL seront dans la rue pour exprimer leur mécontentement.

UNE EVIDENCE
Nous y serons et
VOUS DEFENDRONS.

UNE QUESTION
Et vous ?
VOUS DEFENDREZ-VOUS ?

Syndiqué ou non, vous êtes **individuellement** et **directement** concerné parce que **vous êtes agent de la Fonction Publique.**

Afin de limiter l'impact sur votre salaire, nous vous encourageons à faire grève sur une durée limitée et à venir à la Manifestation
(NB : Chaque heure entamée est perdue)

Un mouvement social n'a un impact qu'à la condition d'être massif.

Alors, le 9 octobre 2018, ne vous contentez pas d'être GREVISTE, devenez MANIFESTANT !!

UN TRAVAIL INITIE PAR FO…

Fin 2017, grâce à notre représentativité et au travail de fond réalisé par les délégués FO et les mandatés CHSCT FO au sein des **Mairies de Quartier et Maisons de la Citoyenneté** nous avions identifié cette problématique et l'avions porté aux Directions concernées.

… ET MENE PAR LA DIRECTION

En association avec FO, une affiche pour protéger les agents des incivilités a ainsi été réalisée et aujourd'hui installée dans chaque MDC et MDQ.
Parallèlement, en juin dernier, un plan de formation « accueil » a été élaboré par la Direction. Tous les agents y ont participé.
Malheureusement, et face à certaines situations, l'affiche préventive n'a pas suffi pour éviter une nouvelle agression cet été.

Une nouvelle rencontre FO/Direction aura lieu début octobre ; Après discussions avec les agents, nous avons plusieurs solutions concrètes à proposer.

LE DROIT DE RETRAIT, TROP SOUVENT MECONNU.

L'exercice de ce droit est déterminé par la présence simultanée de quatre conditions :

- **danger grave** (menace directe pour la vie, l'intégrité physique ou la santé de l'agent)
- **danger imminent** (avenir très proche, quasi-immédiat)
- **motif raisonnable**
- **ne pas créer une nouvelle situation de danger**

AGRESSIONS ?

Les bons réflexes…

Rappel :

« Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver la santé et l'intégrité physique des fonctionnaires sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » (article 23 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)

Pour qui ? Agents contractuels (CDD et CDI), stagiaires & titulaires.

1 Informer la hiérarchie (le plus rapidement possible)

2 Mise en sécurité de l'agent

3 Dépôt de plainte *et/ou* Demande de Protection Fonctionnelle* *et/ou* Déclaration d'accident de travail (Instruite par les services compétents de la DRH) *et/ou* Inscription sur le Registre de Sécurité (+ nous faire parvenir scan ou photo de la page remplie)

TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE
Accompagnement de l'agent par la hiérarchie
(Quelles que soient les suites qu'il souhaite donner)

Protection fonctionnelle : *mesures de protection et d'assistance due par l'administration à son agent afin de le protéger et de l'assister s'il fait l'objet d'attaques dans le cadre ou en raison de ses fonctions.*
Comment faire la demande ? Contactez-nous

REGISTRE DE SECURITE : UN DOCUMENT QUI DOIT VIVRE !!

Le syndicat FO lance une vaste enquête sur l'ensemble de la Collectivité.

Ouvert à tous les agents de l'établissement de travail, il doit être mis en permanence à leur disposition. Chaque agent peut (et nous l'y encourageons) y consigner :

- Un risque éventuel observé ou connu
- Un accident ou un incident vu ou vécu
- Un dysfonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité
- Toute suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail

Trop souvent, nous avons déploré un Registre de Sécurité difficilement accessible, non localisé ou absent, par les agents.

Notre question : Cet outil est-il bien à disposition des agents au sein de la structure dans laquelle vous travaillez ? Faites-NOUS le savoir (mail/téléphone) et contribuez ainsi à améliorer VOTRE sécurité.

CHSCT – UN BESOIN DE RECONNAISSANCE

En début de la séance plénière du 6 juin 2018, en présence de M. Le Maire, les élus CHSCT ont quitté la salle pour dénoncer la non reconnaissance de l'instance par la Collectivité.
La prochaine séance plénière du 03/10/2018 reconduit donc l'ordre du jour de la séance du 06/06/2018.
Nous le rappelons, pour FO, le CHSCT n'est pas une instance optionnelle !!

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Elagueurs : FO obtient la reconnaissance de leur technicité

Le 5 juillet 2018, jour de la C.A.P, le syndicat FO est intervenu en faveur des élagueurs de la Direction Jardins et Espaces Verts (DJEV).
Ainsi, alors que les 5 collègues élagueurs n'apparaissaient pas sur les listes, et face aux arguments avancés par FO, 3 d'entre eux ont été **nommés Agent de Maitrise** en 2018.
Naturellement, nous interviendrons lors de la prochaine CAP de promotion interne en faveur des deux autres collègues.

AVANCEMENT DE GRADE

Application de ratios

Jusqu'à aujourd'hui : chaque agent de catégorie C remplissant les conditions statutaires d'ancienneté et n'ayant pas d'avis défavorable de son N+1 **est promu au grade supérieur (avancement à 100%, sans ratio**)
Demain, avec les ratios : remplir les conditions statutaires et bénéficier d'un avis favorable de son N+1 **ne garantira plus l'avancement de grade de l'agent.**
Ainsi, dès la prochaine CAP du 25 octobre 2018, 50% seulement des agents de catégorie C remplissant les conditions statutaires seront promus au grade supérieur !!

Dès 2019, les agents de catégorie B et A seront également pénalisés dans leur déroulement de carrière, seulement 70% des agents promouvables bénéficieront d'un avancement de grade.

FO était et demeure fermement opposé à cette mesure et a voté CONTRE le dossier présenté à deux reprises en Comité Technique. Nous avons rappelé cette position à M. Le Maire par courrier.

(fo-municipauxtoulouse.com/Actions)

ELECTIONS PROF. 2018

Les prochaines élections professionnelles pour les trois versants de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière) auront lieu le 6 décembre 2018.

COSAT

Des élections marquées par la progression de FO

Le 26 juin 2018, l'ensemble des adhérents étaient invités à s'exprimer pour élire les représentants au Conseil d'Administration.
FO progresse de 100% en voyant son nombre de représentants doublé, passant de **3 à 6 pour les 5 prochaines années.**
Comptez sur nous, comme toujours, pour faire entendre votre voix !!
Vos élus FO COSAT : *Nathalie THENE, André FALBA, Dominique MILAN, Belka OUARRAG, Sandie MARQUEZ, Pierre PEREZ.*

MALADIE ORDINAIRE

Un jugement du TA condamne la Collectivité… et les agents !!

Négociée par FO il y a plusieurs années, une distinction en cas de Maladie Ordinaire était appliquée comme suit :

- MO **sans** hospitalisation : retenue de 1/30ème du Régime Indemnitaire par jour d'absence.
- MO **avec** hospitalisation : aucune retenue.

Saisi par une Organisation Syndicale, le Tribunal Administratif de Toulouse a reconnu le 18 mai 2018, que cette distinction s'oppose au principe d'égalité entre les agents. **La Collectivité a donc obligation de rétablir ce principe.**

Chose prévisible, dans le contexte budgétaire que nous connaissons, la Collectivité se conforme au jugement du TA et rétablit l'égalité entre les agents… **en pénalisant de manière égalitaire TOUS LES AGENTS placés en Maladie Ordinaire qu'ils soient ou non hospitalisés.** (rappel : les 5 premiers jours de MO ne sont pas comptabilisés dans la retenue)

LE 6 DECEMBRE 2018 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES – VOTEZ FO

Pascal PAVAGEAU - Secrétaire Général FO

A Toulouse le mardi 16 octobre 2018 !!

Accompagné des n°1 et n°2 de la Fédération FO des Services Publics et de Santé, il se rendra au Poste de **Police Municipale** de Toulouse. Les représentants FO de la Ville de Toulouse seront également présents pour lui exposer les dossiers en cours au sein de la Collectivité.

Cette visite sera suivie d'un meeting OUVERT à tous :

A l'Union Départementale FO à partir de 16h30
93, Boulevard de Suisse - 31200 TOULOUSE

CADRES : A VOS AGENDAS !

23 octobre 2018 à 18h

Le syndicat FORCE OUVRIERE :

- **Ville de Toulouse**
- **Toulouse Métropole**
- **Conseil Départemental 31**

organise un temps d'information et d'échanges à l'attention des Cadres de catégorie B et A de nos trois collectivités, en présence de la section Cadres de la Fédération FO des Services Publics et de Santé.

Ordre du jour : cadres et télétravail, risques juridiques et psychosociaux, formation, etc.

TELETRAVAIL, UN NOUVEL ELDORADO ?

Retrouvez le dossier complet sur fo-municipauxtoulouse.com

INFO CONCOURS 2019

Pensez à retirer les dossiers d'inscription !!

AGENT DE MAITRISE : 04/09 – 10/10/2018
REDACTEUR : 12/02 – 20/03/2019
INGENIEUR : 15/01 – 20/02/2019

GREVE ET MANIFESTATION

MARDI 9 OCTOBRE 2018

A moins d'accepter, MANIFESTEZ !!

PROCHAINE C.A.P

25/10/2018

FO, grâce à sa représentativité, détient les dossiers de TOUS les grades, contactez-nous !

EVALUATION PROFESSIONNELLE 2018

Comme chaque année à la même période, chaque agent de la collectivité est évalué.
Nous le rappelons, il s'agit d'un moment d'échange au cours duquel l'agent évalué peut (et doit) s'exprimer !!

Une question ? Contactez-nous.

En 2018, je vote FO TOULOUSE

☎ **05.61.22.24.41**
@ fo.municipaux@wanadoo.fr
fo-municipauxtoulouse.com

4 avenue du Château d'Eau
31300 TOULOUSE
Ligne A - St Cyprien